

SACRIFICES D'ALLIANCE DANS LE PROCHE ORIENT ANCIEN

André FINET *

A l'époque de la rédaction du Code de Hammurabi et des tablettes cunéiformes de Mari, au XVIII^e siècle, lorsque deux souverains en Mésopotamie se lient par un pacte, cette cérémonie solennelle s'accomplit en quatre phases successives : 1- l'élaboration par écrit d'un traité que doit ratifier chaque partie; 2- un serment qui appelle au témoignage et à la caution des dieux; 3- un sacrifice, immolation le plus souvent réelle, mais parfois symbolique, qui marque le caractère irrémédiable de l'engagement; enfin 4- comme à l'occasion de toute solennité, réjouissances et agapes. Pour apprécier correctement la cohésion et l'enracinement des usages des peuples sémites, il ne faut jamais perdre de vue qu'avant l'expansion soudaine et considérable de l'Islam, si ces populations étaient souvent restées nomades, elles ne vagabondaient que sur un territoire restreint imprégné d'une culture semblable depuis des temps immémoriaux.

A lire l'intitulé de ma communication, je ne doute pas que vous aurez évoqué l'Ancien Testament et le Code d'Alliance. Au mépris de la chronologie, j'en traiterai d'abord, avant d'en venir à certains documents de Mari qui en donnent un "instantané" au lieu du "flash back" de la Bible.

La doctrine religieuse des Hébreux, telle qu'elle a été finalement codifiée, est le fruit d'une élaboration de plusieurs siècles. Ce qui la différencie de ses consœurs, c'est moins un monothéisme de plus en plus rigoureux, mais, tout compte fait, pas tellement éloigné de la monolâtrie qui prévalait à l'époque chez les Mésopotamiens, que la transplantation dans le domaine religieux d'un phénomène qui n'est au départ que politique : une alliance (1). Yahvé se comporte en "suzerain", et par l'intermédiaire de Moïse, impose aux Hébreux un Code d'Alliance qui comporte des obligations morales, des contraintes agricoles, le repos du septième jour et trois fêtes annuelles (Ex. 23). Tout pacte avec d'autres dieux est rigoureusement proscrit, de même qu'une alliance avec les autochtones qui risquerait d'y conduire. Ces ordonnances sont mises par écrit. Elles sont sanctionnées par l'immolation de taurillons dont le sang sert à asperger et l'autel et le peuple (Ex. 24, 5-8). Une autre tradition du rite de l'alliance a été reprise par Jérémie, 34, 18, et par son traducteur de la Pléiade, Ed. Dhorme, qui note à propos de ce verset : "Les contractants partagent en deux la victime immolée en sacrifice et passent entre les morceaux pour s'identifier à cette victime et en subir le sort au cas où ils violeraient les engagements qu'ils ont pris". C'est l'interprétation abusive du passage de la Genèse où Yahvé promet la Palestine aux descendants d'Abram. Celui-ci demande un "signe", un prodige qui garantisse la réalisation de la promesse divine. Dieu impose à Abram d'immoler trois animaux de trois ans -une génisse, une chèvre et un bélier-, plus une tourterelle et un pigeonneau. Les quadrupèdes seront fendus en deux et chaque moitié est disposée en face de l'autre. Alors, la nuit venue, Yahvé accomplit le miracle demandé : "un réchaud fumant et une torche de feu passèrent entre les morceaux des victimes" (Gen. 15, 8-17).

Il ne s'agit aucunement d'un rite de sacrifice d'alliance, mais bien de la manifestation prodigieuse de la toute puissance divine. De même, Yahvé prouvera son attachement à son peuple par l'apparition d'un arc-en-ciel (Gen. 17, 10). Ainsi donc l'alliance entre Yahvé et son peuple comporte les prescriptions écrites, le serment d'observance et les sacrifices -différés puisque l'alliance est éternelle- à des dates précises où il convient de la rappeler et de la fêter.

Si nous remontons dans le temps, nous trouvons dans les tablettes des archives du palais de Mari maints témoignages sur des tractations ou des conclusions d'alliance. Mais, cette fois, il s'agit d'accords entre humains et non pas entre Dieu et ses créatures. Les documents de Mari ne retracent pas chaque fois les quatre éléments constitutifs d'un tel pacte, tels que nous les avons définis tout à l'heure et retrouvés avec certains accommodements, dans l'Ancien Testament, à savoir : des conventions signées, le serment devant les dieux, l'immolation d'animaux et les festivités.

C'est surtout sur les deux premiers points que nos documents sont le plus explicites. Une lettre relate le retard mis à la ratification d'un traité entre le roi d'Ashur et celui d'Eshnunna à cause des tergiversations de ce dernier (ARM I 37). Par une autre, nous apprenons que les délégués du roi de Mari

sont à Babylone pour faire accepter le projet d'accord du roi Hammurabi et recevoir son serment. Rien n'est encore fait et ses émissaires mettent en garde le roi de Mari : qu'il se méfie des rumeurs que pourraient propager les Babyloniens. Le roi Hammurabi n'a pas encore "touché sa gorge" (ARM II 77). C'est le geste symbolique qui va de pair avec le serment et souligne le destin fatal qui attend le félon. L'expression "toucher sa gorge" revient à dire "prendre un engagement solennel". Il existe un substantif akkadien pour désigner "le pacte d'amitié, l'alliance", et un verbe apparenté pour signifier "conclure une alliance". Cependant on trouve aussi, dans les textes de Mari et ailleurs également à la même époque, une expression imagée tirée d'un temps fort de la cérémonie, qui sert à la désigner tout entière. C'est "tuer l'ânon" (2). Soit dit en passant - et ce n'est pas sans intérêt pour notre propos - le verbe "tuer", dans cette tournure, n'est pas le terme habituel de l'akkadien, mais dérive d'une racine sémitique de l'ouest et appartient au vocabulaire des Amorrites, c'est-à-dire des nomades. On peut douter que cette expression soit à prendre toujours au pied de la lettre. Il n'est pas impossible qu'elle fasse image, comme "toucher sa gorge". Du moins ne peut-on pas suspecter sa réalité dans le document ARM II 37, dont je vous rendrai compte dans un instant.

Mais avant de commenter ce document, il convient de dire quelques mots des équidés au Proche-Orient au XVIII^e s. avant notre ère. On a longtemps tenu pour certain que le cheval ne s'est pas répandu dans ces régions avant le XIX^e-XVIII^e siècle. Ceci est peut-être vrai pour la Mésopotamie proprement dite; mais sur sa frange occidentale cette observation n'est pas exacte. Les textes de Mari mentionnent des chevaux à plusieurs reprises, provenant généralement de Qatna (près de Homs) à l'ouest, ou de Carkémish, l'emporium méridional de l'Anatolie sur l'Euphrate. L'animal coûte cher (ARM V 20) surtout le cheval blanc (3), spécialement apprécié, et, faute duquel, il faut se rabattre sur des chevaux bais dont il existe un marché en Asie mineure (4).

Pour la procession de l'*akîtu*, une des plus grandes fêtes de Mésopotamie, le roi d'Assyrie demande qu'on lui envoie de Mari des attelages de mulets et de chevaux (ARM I 50). Il s'agit de mulets *damdammu* qui passent pour particulièrement élégants (5). Il ne nous est pas possible de faire la distinction entre les différents mulets ou bardots dont nos documents livrent l'appellation et dont la singularité tient au croisement (grands ânes, petits ânes) ou à la région d'élevage. Quoiqu'il en soit, cette multiplicité de méfis implique nécessairement une relative abondance de chevaux (6). Il faut noter aussi que l'indicatif qui marque dans l'écriture l'appartenance de tel animal à tel groupe, est toujours pour les équidés celui de l'âne (7), non seulement pour les divers croisements âne/cheval, mais aussi pour le "cheval" lui-même dont le nom se décrypte en "âne de la montagne" -allusion probable à sa diffusion depuis le nord. De même, le dromadaire, autre animal de monte dont la "noblesse" ne le cèdera en rien plus tard à celle du cheval, est dit "âne de la mer", par évocation vraisemblable de sa provenance d'Oman.

En tout cas, l'âne reste l'animal de référence, même si le cheval l'emporte par la taille, la force ou l'ardeur. Ce sont ces qualités d'apparat qui lui valent d'être tenu, dès cette époque, pour supérieur à l'âne et au mulet, et seul digne, aux yeux des sédentaires, d'être monté par le roi. Mais cette hiérarchie de citoyen n'est pas encore celle du nomade qui préfère l'âne ou le char tiré par des mules. Aussi un fonctionnaire met-il en garde le roi de Mari à l'occasion d'une procession. Il ne faut pas que le souverain risque de s'aliéner la population fidèle aux traditions nomades : "que mon seigneur ne monte pas un cheval, qu'il monte sur un char tiré par des mules" (ARM VI 76) (8). Si le roi parade à cheval, il renie ses origines nomades et risque de vexer ses compagnons de fortune qui l'on amené au pouvoir.

Arrivons enfin au document qui prouve la véracité de l'expression "tuer l'ânon" (ARM II 37). L'administration du royaume de Mari connaît un très haut fonctionnaire, de grade supérieur à celui de gouverneur de province, le *merhûm* qui est chargé de surveiller les mouvements des nomades et de régler leur migration saisonnière lorsque les troupeaux de moutons doivent trouver dans les piémonts du nord la nourriture que les steppes méridionales ne leur accordent plus. Cette transhumance doit s'accomplir dans l'ordre, à un moment et suivant un itinéraire qu'il appartient au *merhûm* de fixer. N'empêche que ces mouvements peuvent entraîner des frictions avec les sédentaires du nord. Tel est le cas en l'occurrence. Il y a eu des heurts entre les Hanéens nomades et les habitants du pays d'Ashlakkâ, dans une région que les textes appellent l'Idamaraz, qui se situe dans le nord du royaume de Mari où la proximité des montagnes assure l'eau et une végétation naturelle. C'est le rôle du *merhûm* d'apaiser ce genre de dissensions et de veiller à la concorde entre les gens de passage et les autochtones.

Il n'y a pas manqué et il envoie un rapport au roi de Mari (ARM II 37). Il écrit : "Une tablette d'Ibâl-Addu d'Ashlakkâ m'était parvenue et je suis allé à Ashlakkâ. Pour tuer l'ânon entre les Hanéens et

l'Idamaraz, on m'avait apporté un chiot et une chèvre (9). Par respect pour mon seigneur, je n'ai admis ni le chiot ni la chèvre. J'ai moi-même fait tuer un *ânon*, *petit d'ânesse*. J'ai (ainsi) établi un pacte d'alliance entre les Hanécens et l'Idamaraz".

Certes, et nous le savons, tout animal peut être sacrifié aux dieux : depuis le plus petit oiseau jusqu'au boeuf gras, suivant les moyens du dédicant, en passant par les ovins qui sont les victimes les plus courantes. Mais il ne s'agit pas ici d'un sacrifice de routine. Il s'agit de sceller un pacte entre deux groupes ethniques, de conclure une alliance, c'est-à-dire de "tuer l'ânon" suivant la vieille coutume des Amorrites nomades, dont ils se souviennent toujours, même s'ils ont accédé au trône. C'est bien ce que veut exprimer le *mcrhûm* lorsqu'il dit "par respect pour mon seigneur". J'ai traduit librement le verbe *palâhum*, employé ici à la première personne, qu'on rend généralement par "craindre, avoir peur", mais qui implique toujours la crainte de violer un interdit, d'offenser la divinité ou le souverain.

La redondance aussi doit être soulignée : "un ânon, petit d'ânesse". Quoi qu'on en ait dit, je ne crois pas que l'expression soit à tenir pour simple pléonasm. L'expression veut faire ressortir qu'il s'agit bien d'un *ânon* et non pas de l'une ou l'autre variété de mulet qui ne serait pas plus recevable en cette occasion qu'un chiot ou une chèvre (10).

Le sacrifice d'alliance est un sacrifice de transfert, éclairé par l'attitude des contractants qui se "touchent la gorge". Cette immolation a valeur exemplaire et d'autant plus solennelle que celui qu'on incrimine d'avance est un animal noble et respecté, vieux compagnon des hommes. Le transfert a valeur d'avertissement et non d'expiation. Mais les rites, disons le "gestuel" théâtral, sont tout proches. Les pratiques magiques dramatisent toujours les paroles : le verbe n'est rien sans l'action.

C'est ainsi que le dernier recours d'un moribond est de recevoir pour une nuit, comme compagne de lit, une chevrette vierge. S'il vit encore le matin, on égorge l'animal après avoir fait le simulacre de trancher le cou au malade, en suite de quoi la chevrette est enterrée, en lieu et place de celui pour qui cette cérémonie est l'espoir ultime (BOTTERO, 1988, p. 212). De même arrivait-il qu'un souverain assyrien évitât les menaces des présages, en se faisant remplacer pour un temps sur le trône; passé le délai fatidique, l'ordre normal des choses était rétabli et le substitut mis à mort (BOTTERO, 1978).

Un mot encore pour terminer cet exposé. L'animal de monte, âne, cheval ou chameau, qui permet à l'homme d'aller sans trop de fatigue plus vite et plus loin, fait l'objet d'un vocabulaire considérable et souvent spécifique. Que l'on pense aux nombreux vocables que la "chevalerie" a légués à la langue française : verbes, substantifs et adjectifs réservés au "jargon chevalin". D'autre part, la vieille boutade suivant laquelle chaque mot de la langue arabe, en dehors de son sens premier, sert à qualifier soit une indécence intraduisible, soit telle ou telle caractéristique d'un chameau, n'est pas sans fondement.

Remarquons aussi que ces animaux étaient l'objet d'un tabou alimentaire (11); depuis l'automobile et les camions, ils commencent à prendre le chemin de la boucherie.

* Université Libre de Bruxelles, B-Bruxelles.

NOTES

1 - Les termes akkadiens qui signifient "alliance" ou "conclure une alliance" ne s'emploient, au XVIII^e siècle avant notre ère, que pour désigner un pacte entre souverains, peuples, villes ou tribus. Une exception doit être signalée. Il s'agit d'une lettre du roi de Qatna - près de la ville syrienne actuelle de Homs, et dans l'horizon géographique occidental qui sera celui des Hébreux. Il écrit à son gendre, le roi de Mari : "si tu montes ici avec les troupes, fais monter ma fille avec toi pour qu'elle fasse alliance avec les dieux de sa ville" (*ARM II 51, 16-20*). Cette singularité de vocabulaire exprime peut-être aussi un usage religieux particulier à la région.

2 - Ainsi un roi des confins nord-est du royaume de Mari écrit au souverain du Moyen-Euphrate : "Toi, là-bas, fais monter (tes gens) jusqu'à Qattunân. Quant à moi, ici, je veux prendre la tête des rois, mes frères, qui sont en bons termes avec moi et nous tuerons les ânon. Établissons entre nous le serment par les dieux" (*OBTR 1, 7-12*). Pour ce qui est de la fréquence de l'expression dans les documents mêmes de

Mari, voir *Recueil DOSSIN* (1983), p. 105-106, 153, 160. Si l'expression n'est pas devenue un stéréotype, l'ânon peut être immolé dans un temple, en l'occurrence celui du dieu Lune à Harrân (*ib.*, p. 155).

3 - Le roi de Qatna s'indigne de n'avoir reçu que 10 kg d'étain pour deux chevaux qui vaudraient, chez lui, 5 kg d'argent. On comprend son courroux sachant que le rapport étain/argent est au minimum de 10 à 1.

4 - Voir par exemple *Recueil DOSSIN* (1983), p. 298. Il s'agit de la région de Harsamna, non encore localisée, mais située vraisemblablement en Anatolie centrale. D'autre part, cette même missive nous apprend que le roi de Carkémish sait d'où il peut faire amener des chevaux blancs dont il est provisoirement dépourvu. Voir aussi *ib.*, p. 194-201.

5 - Voir *CAD*, D s.v. *damdamnu*, commentaire p. 64 b.

6 - Une variété de mulet, le *kudanu*, est déjà mentionnée dans des textes du dernier quart du 3^e millénaire (voir *CAD K*, p. 491 a). Lorsque, beaucoup plus tard, vers le début du premier millénaire, la suprématie du cheval sur l'âne sera bien établie, on la marquera dans une sorte de fabliau. Un vif étalon chevauchant une ânesse lui susurre à l'oreille de faire un jeune qui tienne de lui, fringant coursier, et non des ânes lourdement bâtés : LAMBERT (1960), p. 218-219.

7 - Ceci est évidemment révélateur de l'antique compagnonnage des hommes et des ânes. Tout aussi significatif est l'emploi de l'indicatif du "chien" pour d'autres animaux -tels que le "lion" qui est le "premier des chiens", ou le "loup" qui est le "chien ennemi", ou pour le "tigre", le "guépard" et le "chacal", voire même la "taupe" qui est le "chien de la terre". Pour le chameau, voir HEIMPEL (1980) p. 330 b., POPLIN (1988) rappelle que l'ânesse montée par Jésus entrant à Jérusalem au jour des Rameaux n'est pas nécessairement un symbole d'humilité (167-168), comme la tradition, même fort ancienne, mais postérieure à l'"âge d'or" des ânes, le donne à penser (*Zach.* 9,9, repris dans *Matthieu* 21,5). Selon les prescriptions de Yahvé, tout premier-né mâle lui est consacré; seuls sont rachetables le fils de l'homme ou l'ânon (Ex 34, 19-20). Lointaine survivance des temps sumériens où l'animal "noble" était l'âne admiré pour sa puissance et sa vélocité; voir H. LIMET (1988), p. 53.

8 - On peut comprendre de deux manières le passage en question, suivant qu'on traduise mot à mot la seconde partie ou qu'on la tienne pour un hendiadys (lignes 22-25) : "que mon seigneur ne monte pas sur des chevaux, qu'il monte sur un char ou sur des mules" (traduction mot à mot) - ou bien : "qu'il monte sur un char tiré par des mules" (hendiadys). C'est ainsi seulement qu'il fera honneur à sa fonction royale.

9 - Le sens du mot "chèvre" a été définitivement établi par W. von SODEN (1953) dans son compte-rendu, p. 197, et repris par A. FINET (1954), 206. L'éditeur Ch.-F. JEAN avait pensé à une sorte d'oiseau. N'empêche que certains ont encore voulu y voir un "rameau feuillu" (*CAD H*, 128; *cn* 1956) et même une "salade" (MENDENHALL, cité dans M. HELD, 1970, p. 39-40). A noter que si la chèvre est proscrite dans le cérémonial de l'alliance, son sacrifice est requis en cas de serment devant les dieux; voir LIMET (1988), p. 54, avec les références aux textes de Mari (*ARM XXIII*, 289, 311, 321, 322, 331).

10 - Peut-être moins encore, dans la mesure où les animaux de sacrifice doivent être "purs", c'est-à-dire "sans défauts", ce que l'on peut entendre aussi comme "non abâtardi, non métissé", ainsi que nous parlons de "métal pur", de "pure laine" ou d'un "cheval pur-sang". Dans le même ordre d'idée, on se souviendra de *Zach.* 9, 9, où le "roi" de Jérusalem doit apparaître "monté sur un âne, sur un ânon, petit d'une ânesse". C'est le même souci de pureté qui interdit l'assemblée de Yahvé aux descendants de l'union d'un Israélite avec une étrangère : c'est un "pourri", un "métis" (*Deut.* 23, 3).

Un texte de Mari, récemment publié (*ARM XXIII*, 55), de même qu'un inédit mentionnent un type d'âne qualifié de *ni-qum*. Le terme akkadien *niqûm* signifiant "sacrifice", il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'un animal destiné à l'immolation. Autre chose est de savoir si la fréquence des rites d'alliance justifie un élevage spécial d'ânon.

Il paraît plus vraisemblable que le mot *ni-qum* ait ici une acception toute autre.

11 - Voir le second numéro spécial (1988) d'*Anthropozoologica* consacré à l'animal dans l'alimentation humaine.

BIBLIOGRAPHIE

- BOTTERO J. (1978) : Le substitut royal et son sort en Mésopotamie ancienne, *Akkadica*, 9 : 2-24.
- BOTTERO J. (1988) : art. Magie A, *RLA*, VII, 3/4 : 200-234.
- FINET A. (et BOTTERO J.) (1954) : *Archives royales de Mari XV. Répertoire analytique des tomes I à V*, Imprimerie Nationale édit., Paris.
- FINET A. (1964) : Yawi-Ilâ, roi de Talhayûm. *Syria*, 41 : 117-142.
- HEIMPEL W. (1980) : art. Kamel, *RLA* V, 5/6 : 330-332.
- HELD M. (1970) : Philological Notes on the Mari Covenant Rituals, *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, 200 : 32-40.
- LAMBERT W.G. (1960) : *Babylonian Wisdom Literature*, Oxford.
- LIMET H. (1988) : La consommation de viande en Mésopotamie ancienne, *Anthropozoologica*, second numéro spécial : 51-58.
- OBTTR (1976) : St. DALLEY et al. *The old Babylonian Tablets from Tell al Rimah*, British School of Archaeology in Iraq édit., Hertford.
- POPLIN F. (1988) : Essai sur l'anthropocentrisme des tabous alimentaires dans l'héritage de l'Ancien Testament, *Anthropozoologica*, second numéro spécial : 163-170.
- Recueil DOSSIN (1983) : *Recueil G. DOSSIN. Mélanges d'Assyriologie (1934-1959)*, Peeters édit., Leuven.
- VON SODEN W. (1953) : Neue Bände der Archives Royales de Mari, *Orientalia*, 22 : 193-209.

ABREVIATIONS

Les livres de la BIBLE sont désignés par les abréviations usuelles en français : *Gen.* pour Genèse, *Ex.* pour Exode...

ARM : *Archives royales de Mari*, Paris.

CAD : *The Assyrian Dictionary*, Chicago.

RLA : *Reallexikon der Assyriologie*, Berlin.

DISCUSSION

M. GILONNE : La forme de ces animaux a-t-elle donné lieu à des représentations zoologiques en écriture cunéiforme ?

A. FINET : En principe l'animal -ou une partie représentative de l'animal, le plus souvent la tête- a été primitivement dessiné. Ramené, par l'évolution de l'écriture à un schéma "cunéiforme", le dessin n'est plus toujours reconnaissable (par ex. : cochon et sanglier). L'écriture classe les animaux d'après un archétype : par ex., l'âne ou le chien. Le cheval est "l'âne de la montagne", le lion est "le premier des chiens", le loup est "le chien sauvage"... A noter que le mouton est désigné, dès les origines de l'écriture, par un symbole -une croix- et non par un dessin.

F. POPLIN : L'orateur a évoqué in fine la richesse du vocabulaire propre à l'animal de monte, pour nous au cheval. Il y a un lien entre cheval et langage, un lien profond et constant. Souvent, il parle avec son cavalier dans les légendes et autres récits : Jolly Jumper le fait dans notre bande dessinée comme faisait déjà l'ânesse de Balaam dans l'Ancien Testament. Une manière de se rendre compte de ce lien, de

l'éprouver, est de faire l'hypothèse que les gens de chevaux ont des préoccupations particulières de langage, que, réciproquement, les linguistes subissent l'attraction de la planète cheval, puis de vérifier. Quand on fait cela, on constate en effet que les premiers ont développé le discours sur le cheval à un point qu'on n'atteint pour aucun autre animal, et que, dans les ouvrages de linguistique, le cheval va bon train. Parmi les animaux auxquels les linguistes, d'instinct, font appel pour bâtir leurs exemples, le cheval vient en tête; le bestiaire des linguistes, en quelque sorte, est dominé par lui. Un autre indice est le fait suivant : si l'on considère une science comme une logie, comme un discours sur tel objet, force est bien de constater qu'il existe une anthropologie et une hippologie, et qu'il n'y a pas de terme similaire à propos d'autres animaux, du moins pas dans le langage courant. Il n'y a pas de cynologie, par exemple; il n'y a qu'une cynotechnie, et d'une logie à une technie, la différence est sensible. Par ces étiquettes parlant d'un discours sur l'homme comme d'un discours sur le cheval, tous deux sont enveloppés dans le même sac de parole, et le cheval, comme l'homme, fait parler le langage.

A. FINET : Les relations étroites qui existent entre l'homme et sa monture ont donné naissance à un vocabulaire spécifique : tel substantif, tel adjectif, tel verbe ne s'emploient qu'à propos du cheval. Le même phénomène se remarque dans la lexicographie arabe à propos du chameau.

H. SIDI MAAMAR : L'expression ou le concept de coucher avec une chevrette, se retrouve en Afrique du Nord et a laissé des traces dans les métaphores utilisées à l'époque coloniale pour qualifier les jeunes bergers.

A. FINET : Les bergers sont souvent suspects de bestialité. Ici, c'est autre chose. Il est question de transférer une maladie à une chevrette, comme les Hébreux transféraient leur péché à un bouc émissaire.
